


COMMUNE DE 	
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
Membres en exercice	: 37
Quorum	: 19
Membres présents	
Jusqu'au point 5	: 23
À partir du point 6	: 24
À partir du point 7	: 26
Pouvoirs	
Jusqu'au point 5	: 4
À partir du point 6	: 5
À partir du point 7	: 3
Suffrages exprimés	
Jusqu'au point 5	: 27
À partir du point 6	: 29
DATE DE CONVOCATION :	
Jeudi 4 octobre 2018	

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018
L'an deux mil dix-huit, le huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Rots, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques VIRLOUVET, Maire.
Présents : Jacques VIRLOUVET, Michel BOURGUIGNON, Aurore BRUAND, Luc GASNIER, Annick LE RENARD (à partir du point 7), Francis JULIEN, Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (à partir du point 7), André LEBOURGEOIS, Magali PATARD-RÉGNÉ, Daniel ADAM, Marie-José LUCAS, Pascal DENEU, Annie THIBAUT, Thomas PAULMIER, Nathalie DORLÉANS, Édith AKRÉMI, Delphine JAMET, Yvan ROUSSEL, Yannick GILLETTE, Annie LAGARDE, Nicolas PAUNET, Jean-Pierre LUET, Jean-Pierre DANIEL, Paul DOUESNEL, Michèle PIQUOT et Fabienne SUZANNE (à partir du point 6).
Absents excusés : Annick LE RENARD (jusqu'au point 6), Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (jusqu'au point 6), Stéphanie FAUTRAS, Ludovic BUON, Anne-Laure NATIVELLE, Frédéric NOËL, Céline LETELLIER, Fabienne SUZANNE, Florence BIDERRE, Pascal LAVENIER et Alain FOREAU.
Absents non excusés : Lucile POULAIN, François PINÇON et Franck FERET.
Pouvoirs : Annick LE RENARD à Aurore BRUAND (jusqu'au point 6), Géraldine BRIÈRE-SAUNIER (jusqu'au point 6) à Jacques VIRLOUVET, Anne-Laure NATIVELLE à Annie THIBAUT, Céline LETELLIER à Daniel ADAM et Florence BIDERRE à Fabienne SUZANNE (à partir du point 6).
Secrétaire de séance : Michel BOURGUIGNON.

Monsieur le Maire souhaite ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 5- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention pour le protocole « Voisins vigilants ».

Le point 5 est à traiter en urgence car la convention n'a pas été signée par le Conseil municipal de la Commune nouvelle. Monsieur le maire demande l'autorisation du Conseil municipal pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ajout du point 5-).

Présents : 23	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 27
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1- Élection d'un secrétaire de séance.

A- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2- Délibération : approbation du Conseil municipal du 10/09/2018.
 3- Délibération : désignation d'un délégué protection des ressources numériques.
 4- Délibération : « Relai de la mémoire » : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention de collaboration avec l'association de gestion du C.F.A.I. du Calvados et de la Manche.
 5- Délibération : autorisation à Monsieur le Maire pour la signature de la convention pour le protocole « Voisins vigilants »

B- PROJETS STRUCTURANTS

- 6- Délibération : autorisation à Monsieur le maire pour la signature du marché de travaux concernant la construction du gymnase.
 7- Délibération : validation du courrier d'offre de bail commercial pour le futur gîte communal.

C- FINANCES

- 8- Délibération : décision budgétaire modificative n°2 pour le budget principal.

D- RESSOURCES HUMAINES

- 9- Délibération : création d'un poste d'agent technique pour le service restauration scolaire et la garderie.

Questions diverses.

1-) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Néant.

Monsieur Michel BOURGUIGNON est désigné comme secrétaire de séance.

2-) DÉLIBÉRATION : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/09/2018

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Compte-rendu du Conseil municipal du 10/09/2018.

Monsieur Michel BOURGUIGNON, Maire délégué et secrétaire de séance du Conseil municipal du 10/09/2018 donne lecture du résumé du compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Présents : 23	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 27
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

3-) DÉLIBÉRATION : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ « PROTECTION DES RESSOURCES NUMÉRIQUES »

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Tableau des données sensibles.

Le règlement européen 2016/679 dit « R.G.P.D. » (Règlement Général de Protection des Données) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

La première étape consiste en la désignation d'un « Délégué Protection des Données » (D.P.D.) et le déclarer comme tel à la C.N.I.L. (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Madame Aurore BRUAND, Maire déléguée, propose de désigner Monsieur David CARRÉ, secrétaire général comme D.P.D..

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Monsieur David CARRÉ comme « Délégué Protection des Données » dans le cadre du Règlement Général de Protection des Données,
- charge Monsieur le Maire d'informer la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.) de cette désignation.

Présents : 23	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 27
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

4-) DÉLIBÉRATION : « RELAIS DE LA MÉMOIRE » : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU C.F.A.I. DU CALVADOS ET DE LA MANCHE

Rapporteur	Documents
M. Thomas PAULMIER	Modèle de convention.

Dans le cadre du « Relais de la Mémoire », il est envisagé la création d'un parcours de valorisation historique sur l'histoire de sa libération par les alliés anglais et canadiens grâce à des structures métalliques en mémoire des victimes civiles et militaire, qui seront installées à Rots lors de ses prochaines Commémorations internationales en juin 2019.

Pour la réalisation de ces structures, la Commune de Rots a proposé au Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie (C.F.A.I.) du Calvados et de la Manche de participer à ce projet qui, dans le cadre d'une progression pédagogique de ses filières « Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés et de Structures Métalliques ainsi qu'Usinage » réalisera ces ouvrages qui seront propriétés de la Commune.

La Commune de Rots prendra à sa charge la commande et le règlement des matières d'œuvre nécessaires à leurs réalisations, leur transport et livraison,

La Commune s'engage à promouvoir l'image du C.F.A.I., et faire connaître sa participation bénévole à l'aide de tous documents et publications qu'elle serait amenée à réaliser au titre de cette action.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention

Présents : 23	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 27
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

5-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE PROTOCOLE « VOISINS VIGILANTS »

Rapporteur	Documents
Mme Aurore BRUAND	Convention protocole « Voisins vigilants ».

Voisins vigilants est un dispositif favorisant la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité, et facilitant l'entraide et la solidarité en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage. Les membres de la communauté « Voisins Vigilants » sont mis en relation par le biais d'une plateforme de communication.

La Commune nouvelle de Rots bénéficie de ce dispositif suite à la signature d'un devis mais la convention qui encadre le dispositif n'a pas été signée.

Monsieur Thomas PAULMIER ajoute que les habitants sont très satisfaits du service.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Présents : 23	Pouvoirs : 4	Suffrages exprimés : 27
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0

6-) DÉLIBÉRATION : AUTORISATION À MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCERNANT LA CONSTRUCTION DU GYMNASE

Rapporteur	Documents
M. Michel BOURGUIGNON	Tableau bilan du résultat de l'analyse des offres.

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour les travaux du gymnase a été lancé sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été lancée le 14/06/2018 pour une remise des offres fixée au 10/07/2018 à 12h00. La consultation comprenait 13 lots. La commission (Francis JULIEN, Michel BOURGUIGNON, Magali PATARD-RÉGNÉ, Pascal DENEU, Aurore BRUAND, Fabienne SUZANNE, Jacques VIRLOUVET, Nathalie DORLÉANS, Alain FOREAU, Frédéric NOEL, Marie-Jo LUCAS, Yvan ROUSSEL, Nicolas PAUNET, Thomas PAULMIER, Yannick GILLETTE) a été convoquée pour l'ouverture des plis le mardi 10/07/2018.

Elle a de nouveau été convoquée pour la remise de l'analyse des offres le 25/09/2018. Le bilan est le suivant :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT (H.T.)
Lot n°1 : gros œuvre	CORMIER – BAREA	563 572,09 €
Lot n°2 : ossature bois – charpente bois	JAMES	247 094,53 €
Lot n°3 : couverture - étanchéité	SEB/FOUCAULT	182 078,38 €
Lot n°4 : bardage	SEB/FOUCAULT	95 664,71 €
Lot n°5 : menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	AFM	72 717,92 €
Lot n°6 : menuiseries intérieures – plâtrerie sèche – plafonds suspendus	ORQUIN	57 556,91 €
Lot n°7 : électricité	SELCA	115 759,60 €
Lot n°8 : chauffage, ventilation, plomberie sanitaire	COURTIN	216 000,00 €
Lot n°9 : carrelage – faïence	CMC	47 999,34 €
Lot n°10 : peinture	GILSON	22 934,00 €
Lot n°11 : sols sportifs	SOLOMAT	79 318,82 €
Lot n°12 : équipements sportifs	POLYSPORT	44 790,00 €
Lot n°13 : VRD - espaces verts	JONES	104 571,40 €
		1 850 057,70 € H.T.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet sera financé par les recettes liées au projet de la Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concertée) des Roseaux sous la forme de participations et de plus-values sur la revente des terrains.

Monsieur Paul DOUESNEL, conseiller municipal, alerte sur l'importance de l'affichage du panneau indiquant l'autorisation du permis de construire et de bien tenir compte du délais de recours.

Monsieur Thomas PAULMIER, adjoint au Maire rappelle qu'il est prévu que l'association Handball Caen Venoix utilise le futur gymnase. Il informe les conseillers municipaux que tous les ans, cette association demande une subvention à la mairie de Caen. Il est possible que ans l'avenir, il demande également une subvention à la mairie de Rots.

Monsieur Luc GASNIER, adjoint au Maire mets en garde contre les possibles dérives concernant les dépenses d'un tel projet. Il tient à ce que les coûts supplémentaires par rapport au marché soient anticipés et demande à ce que l'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre estiment ces dépenses annexes pour limier les avenants.

Monsieur Nicolas PAUNET, conseiller municipal prévient qu'il faudra prévoir la gestion des entrées et trouver un système d'alarme adéquat.

Monsieur le Maire propose que la commission « projets structurants » se réunissent pour réfléchir à tous les coûts annexes (gestion électronique des entrées, parking, alarmes, vidéo-protection, etc...).

Monsieur le Maire demande de valider le bilan de l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de valider la décision de la commission,**
- **approuve le choix des prestataires cités ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux,**
- **dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.**

Présents : 24	Pouvoirs : 5	Suffrages exprimés : 29
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

7-) DÉLIBÉRATION : VALIDATION DU COURRIER D'OFFRE DE BAIL COMMERCIAL POUR LE FUTUR GÎTE COMMUNAL

Rapporteur	Documents
M. Jacques VIRLOUVET	Courrier d'offre commercial.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la fin des travaux de réhabilitation du presbytère de Rots en gîte communal approche. Il explique que M. Guillaume VAUVRECY est intéressé par la gestion du futur gîte ce qui permettrait à la Commune de ne pas avoir à assumer les couts de gestion. Un bail commercial est en cours de rédaction chez un avocat commandité par la Commune.

Monsieur Pascal DENEU, adjoint au Maire souhaite qu'une réunion soit organisée pour le choix de l'équipement de la cuisine en matériel électro-ménager professionnel.

Monsieur le Maire lit le courrier de proposition de bail commercial qui liste les conditions générales de la location :

- locaux loués : ancien presbytère et bâtiment annexe (à l'exception du 1er étage) situé 22 rue de l'Église 14980 ROTS
- durée du bail : 9 années avec une faculté de résiliation triennale conformément aux dispositions des articles L145-4 et L 145-9 du code de commerce ;
- destination des lieux : meublé de tourisme et à titre accessoire vente de produits locaux ;
- charge des travaux : le Preneur assume tous les travaux (y compris vétusté et mises aux normes) à l'exception des travaux visés à l'article 606 du code civil ;
- cession et sous-location : interdites sauf accord du bailleur ;
- loyer : 9.600 €/an soit 800 € par mois indexé annuellement en fonction de l'Indice des Loyers Commerciaux (I.L.C.) ;
- taxe foncière et taxe d'ordures ménagères à la charge du locataire ;
- dépôt de garantie : 2 mois de loyer (1 600 €) ;
- date de prise d'effet du bail à déterminer ;
- frais de rédaction du bail : locataire (1 200 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de le valider avant de l'envoyer à M. Guillaume VAUVRECY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide les conditions du bail commercial,
- valide le courrier d'offre de bail commercial,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

Présents : 26	Pouvoirs : 3	Suffrages exprimés : 29
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

8-) DÉLIBÉRATION : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur	Documents
M. Luc GASNIER	Tableau décision budgétaire modificative du budget principal n°2.

Monsieur Luc GASNIER, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances explique qu'en prenant en compte les dépenses engagées mais pas encore réalisées, il est nécessaire de procéder à des modifications du budget car il manquera des crédits sur certains chapitres et opérations en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019.

Les chapitres et opérations concernés sont :

- chapitre 21 : en tenant compte des engagements, il devrait rester 5 726.16 € au 31/12/2018. Monsieur Luc GASNIER propose d'ajouter 34 273.84 € à la prévision budgétaire de début d'année.
- chapitre 16 : il devrait manquer 1 500.01 € au 31/12/2018. Au budget primitif 2018, le remboursement de la caution suite à la vente d'une cellule commerciale à son ancien locataire au Carré Saint-Ouen n'avait pas été prévue. Monsieur Luc GASNIER propose d'ajouter 1 500.01 € à la prévision budgétaire de début d'année.
- Opération 110 – Vestiaire de football : des frais annexes au marché n'avaient pas été pris en compte comme le raccordement au réseau électrique, les changements de compteur, la démolition de l'ancien vestiaire, etc... En tenant compte des engagements, il ne devrait rester que 10 519.16 € à la fin de l'exercice. Pour palier aux dépenses non prévues de fin de chantier, Monsieur Luc GASNIER propose d'ajouter environ 5 706.11€ aux dépenses prévues sur l'opération en début d'année.
- Opération 112 – Terrain de football : plusieurs avenants ont induit un dépassement des prévisions budgétaires de début d'année. En tenant compte des engagements, il devrait manquer 25 882.74€ € à la fin de l'exercice. Monsieur Luc GASNIER propose d'ajouter 30 000 € à la prévision budgétaire de début d'année.
- Opération 170 – Presbytère : le Presbytère étant assez ancien, des travaux non prévus dans le marché ont été nécessaires : mэрule, traitement de l'humidité, etc... En tenant compte des engagements, il devrait manquer 58 407.15 € à la fin de l'exercice. Monsieur Luc GASNIER propose d'ajouter 70 000.00 € à la prévision budgétaire de début d'année.

Pour permettre d'alimenter en crédits les chapitres et opérations ci-dessus, Monsieur Luc GASNIER propose de diminuer les prévisions budgétaires des opérations suivantes :

- Opération 100 – Centre d'animation de Rots : aucune dépense n'est prévue jusqu'à la fin de l'exercice sur cette opération. Monsieur Luc GASNIER propose de diminuer de 26 169 € la prévision budgétaire de début d'année.
- Opération 111 - Gymnase : au budget primitif, il avait été prévu 514 464.69 € de dépenses. Le début des premières dépenses concernant ce projet n'étant prévu qu'en 2019, Monsieur Luc GASNIER propose de diminuer de 111 940.33 € la prévision budgétaire de début d'année.
- Opération 120 - Inondations et sentiers : aucune dépense n'est prévue jusqu'à la fin de l'exercice sur cette opération. Monsieur Luc GASNIER propose de la solder en diminuant la prévision budgétaire initiale de 873.00 €.
- Opération 240 – Parvis de l'église : en tenant compte des engagements, il devrait rester 7 497.63 € à la fin de l'exercice. Monsieur Luc GASNIER estime que 5 000 € suffiront pour terminer l'exercice. Il propose donc de diminuer la prévision budgétaire de début d'année de 2 497.63 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider cette proposition de modification du budget primitif 2018 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à procéder aux modifications du budget primitif 2018 du budget principal tel qu'elles sont présentées ci-dessus (voir tableau de synthèse ci-dessous).

Présents : 26	Pouvoirs : 3	Suffrages exprimés : 29
Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 COMMUNE

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 30/09/2018)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
							0,00 €	0,00 €		0,00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES

Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 30/09/2018)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
							0,00 €	0,00 €		0,00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES

Objet	OP/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 30/09/2018)	Libellé de la dépense	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
21 - Immobilisations corporelles	21	265 380,00 €	0,00 €	265 380,00 €	190 976,69 €	Immobilisations corporelles	68 677,15 €	5 726,16 €	21	34 273,84	40 000,00 €
16 - Emprunts	16/1641	172 488,44 €	0,00 €	172 488,44 €	165 941,66 €	Emprunts	8 046,79 €	-1 500,01 €	16/1641	1 500,01	0,00 €
OP 100 - Centre d'animation	100/2128	31 169,00 €	0,00 €	31 169,00 €	0,00 €	Centre d'animation de Rots	0,00 €	31 169,00 €	100/2128	-26 169,00	5 000,00 €
OP 110 - Vestiaires foot	110/2313	353 000,00 €	59 249,00 €	412 249,00 €	235 520,95 €	OP 110 - Vestiaires foot	166 208,89 €	10 519,16 €	110/2313	5 706,11	16 225,27 €
OP 112 - Terrain foot	112/2313	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	OP 112 - Terrain foot	125 882,74 €	-25 882,74 €	112/2313	30 000,00	4 117,26 €
OP 111 - Gymnase	111/2313	514 464,69 €	0,00 €	514 464,69 €	61 782,19 €	OP 111 - Gymnase	192 779,89 €	259 902,61 €	111/2313	-111 940,33	147 962,28 €
OP 120 - Inondations et sentiers	120/2313	8 853,00 €	0,00 €	8 853,00 €	7 980,00 €	OP 120 - Inondations et sentiers	0,00 €	873,00 €	120/2313	-873,00	0,00 €
OP 170 - Presbytère	170/2313	519 839,00 €	0,00 €	519 839,00 €	297 699,69 €	OP 170 - Presbytère	280 546,46 €	-58 407,15 €	170/2313	70 000,00	11 592,85 €
OP 240 - Parvis de l'église	240/2313	252 093,00 €	0,00 €	252 093,00 €	60 978,06 €	OP 240 - Parvis de l'église	183 617,31 €	7 497,63 €	240/2313	-2 497,63	5 000,00 €
							166 208,89 €	229 897,66 €		0,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES

Objet	Chap/Art	BP 2018 (prévu)	Total DM antérieures	BP après DM antérieures	CA 2018 (réalisées au 30/09/2018)	Libellé de la recette	ENGAGEMENT	SOLDE	Article	DM 2	Solde après DM 2
							0,00 €	0,00 €		0,00 €	

Monsieur le Maire alerte les adjoints au Maire bénéficiaires de délégation de signature pour les autorisations de dépenses sur le nécessite absolues d'informer le service comptabilité dès qu'une dépense est engagée. Il demande à Monsieur Luc GASNIER de mettre en place une procédure permettant une bonne gestion des engagements.

9-) DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE POUR LE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE ET LA GARDERIE

Rapporteur	Documents
Mme Annick LE RENARD Mme Géraldine BRIÈRE-SAUNIER	Néant.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de réorganiser les services périscolaires et ainsi permettre à la responsable de site de proposer des actions et d'avoir les moyens de les mettre en œuvre, il est nécessaire de lui dégager du temps sur le contrat de 30 heures actuellement en place.

Monsieur le Maire propose donc la création d'un poste de contractuel pour accroissement d'activité sur le grade des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 28 voix pour et une abstention décide :

- de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 05/11/2018 et ce jusqu'au 8 février 2019 inclus.
- que la rémunération est fixée sur la base des échelles indiciaires de la filière Technique – Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux – Grade Adjoint Technique Territorial échelon 1 – IB 347, IM 325,
- avec le versement de l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement le cas échéant,
- avec le bénéfice du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel constitué d'une part principale liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E.) d'un montant annuel de 586.56 € pour un temps complet versé par fractions mensuelles.
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Présents : 26	Pouvoirs : 3	Suffrages exprimés : 29
Pour : 28	Contre : 0	Abstention : 1

QUESTIONS DIVERSES

1-) Organisation

Monsieur le Maire souhaite que désormais, un point sur l'avancée des projets soit fait à chaque Conseil municipal. Il demande à ce que le travail des commissions soient plus efficaces et propose que des visites avec les conseillers municipaux soient organisées sur les différents chantiers.

2-) Plan Local d'Urbanisme

Monsieur André LEBOURGEOIS, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme explique que la procédure en est à la phase diagnostique. Il rappelle que la compétence a été transférée à la Communauté Urbaine (C.U.) Caen la mer. Des réunions de travail ont lieu avec la commission, l'agence Schneider et les représentants de la C.U. Caen la mer.

3-) Z.A.C. des Roseaux

Les ateliers participatifs sans élus continuent.

4-) **Cérémonies du 11 novembre**

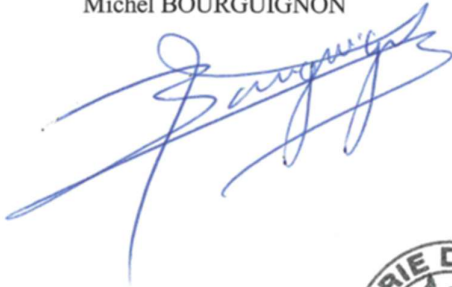
Une seule cérémonie est prévue pour l'ensemble de la Commune nouvelle. Elle aura lieu à Lasson.

Madame Michèle PIQUOT, conseillère municipale, demande à être mieux informés sur les problèmes rencontrés par les habitants de la Commune.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à des visites sur le terrain pour constater l'avancée des travaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heure.

Le secrétaire de séance
Michel BOURGUIGNON



Le Maire
Jacques VIRLOUVET

